

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

TUNISIE FACTORING

Siège Social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray-1082 Tunis

La société TUNISIE FACTORING, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 22 avril 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

		Décembre 2015	Décembre 2014			Décembre 2015	Décembre 2014
ACTIFS				CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations incorporelles		3 900 043	3 858 471	Capital social		10 000 000	10 000 000
Moins : amortissements		(3 077 180)	(2 573 795)	Réserves légales		1 000 000	1 000 000
	3	822 863	1 284 676	Résultats reportés		6 271 920	6 030 661
Immobilisations corporelles		1 510 968	1 417 841	Autres capitaux propres		1 952 282	1 112 282
Moins : amortissements		(1 052 100)	(1 027 267)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		19 224 202	18 142 943
	4	458 868	390 574	Résultat de l'exercice		2 043 453	1 681 259
Immobilisations financières	5	696 090	678 974	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	10	21 267 655	19 824 202
Autres actifs non courants	6	85 579	127 456				
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		2 063 400	2 481 680	PASSIFS			
ACTIFS COURANTS				PASSIFS NON COURANTS			
Acheteurs factorés		120 935 224	126 704 117	Emprunts	11	16 935 629	21 168 656
Moins : provisions		(5 023 975)	(5 153 774)	Provisions	12	1 824 850	1 508 350
	7	115 911 249	121 550 343	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		18 760 479	22 677 006
Autres actifs courants	8	238 054	790 319	PASSIFS COURANTS			
Placements et autres actifs financiers		-	2 450 000	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	7	30 457 233	41 149 836
Liquidités et équivalents de liquidités	9	150	467	Autres passifs courants	13	3 079 694	2 917 624
				Concours bancaires et autres passifs financiers	14	44 647 792	40 704 141
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		116 149 453	124 791 129	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		78 184 719	84 771 601
				TOTAL DES PASSIFS		96 945 198	107 448 607
TOTAL DES ACTIFS		118 212 853	127 272 809	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		118 212 853	127 272 809

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31-12-2015
(Montants exprimés en dinars)

	31-déc-15	31-déc-14
1 - Engagements donnés :		
Engagements de financement donnés (disponible finançable)	3 576 704	4 548 895
Engagements de financements par billets à ordre	3 269 000	6 450 000
Engagements d'avaux de traites donnés aux adhérents	862 000	95 000
Garanties données au titre des contrats sans recours	10 020 768	13 625 904
Engagements sur titres	560 000	560 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	18 288 472	25 279 799
2 - Engagements reçus :		
Garanties reçues des correspondants étrangers	-	90 773
Garanties reçues des adhérents	86 770 606	80 338 041
Garanties reçues de l'assureur crédit	10 020 768	13 625 904
Engagements de financements reçus	40 017 113	41 661 764
Emprunts obtenus non encore encaissés	2 250 000	18 000 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	139 058 487	153 716 482

ETAT DE RESULTAT
PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
REVENUS			
Commissions de factoring		4 437 937	4 253 167
Intérêts de financement		8 694 016	7 950 669
Autres commissions de factoring		225 668	227 734
TOTAL DES REVENUS	15	<u>13 357 621</u>	<u>12 431 570</u>
CHARGES FINANCIERES			
	16	(4 096 612)	(3 594 666)
COMMISSIONS ENCOURUES	17	(278 283)	(510 726)
PRODUITS DES PLACEMENTS	18	30 187	28 771
PRODUITS NETS		<u>9 012 913</u>	<u>8 354 949</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	19	2 710 034	2 385 535
Dotations aux amortissements	20	665 712	672 492
Dotations nettes aux provisions	21	842 997	1 234 807
Autres charges d'exploitation	22	1 449 718	1 308 422
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		<u>5 668 461</u>	<u>5 601 256</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>3 344 452</u>	<u>2 753 693</u>
Autres gains ordinaires	23	38 785	70 194
Autres pertes ordinaires	24	(8 888)	(3 114)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>3 374 349</u>	<u>2 820 773</u>
Impôt sur les bénéfices	25	(1 330 896)	(1 139 514)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>2 043 453</u>	<u>1 681 259</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des acheteurs factorés	26	350 452 436	321 543 518
Financement des adhérents	26	(341 594 644)	(312 299 872)
Encaissements provenant des crédits à court terme	27	121 160 196	103 316 978
Remboursements des crédits à court terme	27	(121 421 830)	(119 847 870)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	28	(4 564 252)	(4 429 181)
Intérêts payés	29	(2 346 904)	(4 151 364)
Impôts et taxes payés	30	(2 044 799)	(1 938 385)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(359 797)	(17 806 176)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	(345 174)	(306 753)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	58 711	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	32	-	273 082
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(286 463)	(33 671)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	10	(600 000)	(600 000)
Encaissements provenant des emprunts	11	3 000 000	20 000 000
Remboursements d'emprunts	11	(3 962 806)	(4 607 090)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(1 562 806)	14 792 910
Variation de trésorerie		(2 209 066)	(3 046 937)
Trésorerie au début de l'exercice	33	(10 027 129)	(6 980 192)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	33	(12 236 195)	(10 027 129)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation de la société

La société a été créée le 30 juin 1999 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement et recouvrement de créances détenues par ses clients et ses correspondants représentées par des factures.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2015 à dix millions de dinars (10 000 000 dinars) divisé en un million (1 000 000) actions de dix dinars chacune, intégralement libérées.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

Note 2 : Principes et Méthodes comptables appliqués

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 - Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Marque	15 ans	6,67%
- LOGO	5 ans	20,00%
- Logiciels	3 et 5 ans	20,00% et 33,33%
- Matériel de transport	5 ans	20,00%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,00% et 20,00%
- Matériel informatique	3 ans	33,33%
- Installations générales	10 ans	10,00%

Sont inclus dans le coût des immobilisations corporelles et incorporelles, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

2-2 - Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

2-3 – Politique de provisionnement des engagements

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-3-1: Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	0% (*)
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0% (*)
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

(*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-3-2 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-3-3 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-3-4 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Le calcul du taux de migration moyen du portefeuille TMM (en%), sur les années 2010 à 2014 selon la formule suivante :

$$\text{TMM} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année } N-1} \right) / n$$

Risque additionnel: les engagements 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N.

2. Détermination d'un facteur scalaire « FS » (en%) traduisant l'aggravation des risques en 2015. La formule de calcul est la suivante :

$$FS = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2015}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2014}}$$

3. Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Dans la présente étude, ce taux a été calculé sur la période de 2010 – 2014 selon la formule suivante :

$$TPM = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

4. Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante :

$$PC = \text{Engagements 0 et 1} \times TMM \times FS \times TPM$$

Il est à noter que la direction de Tunisie Factoring n'a pas procédé à la stratification du portefeuille pour le calcul de cette provision vu que les activités des adhérents sont très diversifiées et que leur nombre est relativement réduit.

2-4 - Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

2-4-1 : Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

2-4-2 : Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou

promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

2-4-3 : Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-5 - Règles de prise en compte des gains et des pertes de change

Les dettes et les créances libellées en monnaie étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

2-6 - Méthode de conversion des crédits libellés en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la NCT 15.

2-7 - Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

2-8 - Taxe sur la valeur ajoutée

Du fait qu'elle réalise simultanément des opérations taxables et des opérations non taxables, la société a le statut d'assujetti partiel. Elle est soumise, d'après l'article 9 II du code de la TVA, pour le calcul de la taxe déductible, à des dispositions spécifiques qui ont pour but de limiter la déduction à une fraction de la taxe « d'amont ».

La fraction de taxe non récupérée est constatée soit en charge soit en immobilisation selon la nature de l'opération. La fraction récupérable est portée au débit du compte « Etat, TVA ».

La TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA ».

En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES

ARRETE 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	
Marque	6,67%	1 000 000	-	-	-	1 000 000	1 000 000	-	-	-	1 000 000	-
Logiciels informatiques	20% et 33,33%	2 856 045	41 572	-	-	2 897 617	1 571 369	503 385	-	-	2 074 754	822 863
LOGO	20%	2 426	-	-	-	2 426	2 426	-	-	-	2 426	-
TOTAUX		3 858 471	41 572	-	-	3 900 043	2 573 795	503 385	-	-	3 077 180	822 863

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	
Construction	5%	-	34 032	-	-	34 032	-	145	-	-	145	33 887
A.A.I	10%	77 043	-	-	8 280	68 763	30 836	6 674	-	8 280	29 230	39 533
M.M.B	10% et 20%	200 844	4 825	-	47 263	158 406	182 571	7 197	-	46 771	142 997	15 409
Matériel informatique	33,33%	676 400	173 057	-	7 588	841 869	577 057	69 599	-	7 588	639 068	202 801
Matériel de transport	20%	463 554	69 000	123 767	889	407 898	236 803	78 712	73 966	889	240 660	167 238
TOTAUX		1 417 841	280 914	123 767	64 020	1 510 968	1 027 267	162 327	73 966	63 528	1 052 100	458 868

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

Note 5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

	31-déc-15	31-déc-14
Titres immobilisés	560 000	560 000
Cautionnements Citi Bank	18 714	18 714
Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	(18 714)
Prêt au personnel	136 090	118 974
<u>Total</u>	696 090	678 974

Le portefeuille « titres immobilisés » se détaille au 31 décembre 2015 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date de souscription</u>	<u>Pourcentage de détention</u>
PROMOTEL	5 600	100	560 000	2009	3,79%

Note 6 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 85.579 et englobent exclusivement les frais d'émission de l'emprunt obligataire. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	127 456	-	127 456	-	41 877	41 877	85 579
TOTAUX		127 456	-	127 456	-	41 877	41 877	85 579

Les frais d'émission des emprunts seront résorbés au prorata des intérêts courus.

Note 7 : Comptes courants des adhérents et comptes des acheteurs

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 décembre 2015 comme suit :

	31-déc-15	31-déc-14
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	115 002 538	118 300 837
Comptes des acheteurs export	2 996 644	3 109 204
Comptes des acheteurs import	2 936 042	5 294 076
Sous total (A)	120 935 224	126 704 117
A déduire		
Provisions individuelles sur compte adhérents	(4 198 656)	(4 385 016)
Provisions collectives sur compte adhérents	(825 319)	(754 619)
Provisions sur compte acheteurs	-	(14 139)
Montant net	115 911 249	121 550 343
Comptes des adhérents		
FDG comptes en devise	234 396	208 941
Fonds de garantie (FDG Domestique)	11 824 247	12 406 689
Compte import	2 936 042	5 294 076
Disponible	15 462 548	23 240 130
Sous total (B)	30 457 233	41 149 836
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	90 477 991	85 554 281

Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 31/12/2015 se présentent comme suit :

(Montants exprimés en dinars)

		Classe 31-12-2015				
Nature Engagement		A	B1	B2	B4	Total
Domestique avec recours	Engagements	74 583 337	2 180 832	1 862	3 097 879	79 863 910
	Provisions	-	-	372	3 097 879	3 098 251
Domestique sans recours	Engagements	8 194 213	-	-	51 271	8 245 484
	Provisions	-	-	-	51 271	51 271
Export	Engagements	1 319 432	-	-	1 049 165	2 368 597
	Provisions	-	-	-	1 049 165	1 049 165
Total Engagements		84 096 982	2 180 832	1 862	4 198 315	90 477 991
Engagements de financement donnés		3 555 759	20 945	-	-	3 576 704
Engagements sous forme de B.O		3 269 000	-	-	-	3 269 000
Total engagements hors bilan		6 824 759	20 945	-	-	6 845 704
Total engagements par classe		90 921 741	2 201 777	1 862	4 198 315	97 323 695
Total des Provisions Affectées				341	4 198 315	4 198 656
Total Provisions collectives		825 319				825 319
Taux des engagements non performants				4,32%		
Taux de couverture des engagements non performants				99,96%		

Le ratio des actifs non performant s'établit au 31 décembre 2015 à 4,32% contre 4,99% au 31 décembre 2014.

Le ratio de couverture des engagements par les provisions s'établit au 31 décembre 2015 à 99,96% contre 90,92% au 31 décembre 2014.

Note 8 : Autres actifs courants

Le détail des autres actifs courants se présente au 31 décembre 2015 comme suit :

	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Avances et acomptes au personnel	4 949	7 934
Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	47	-
Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	53 014	57 095
Etat, impôts et taxes consignés	110 291	110 291
Charges constatées d'avance *	61 597	586 400
Produits à recevoir **	16 617	37 060
Règlement égarés	13 476	13 476
Produits d'indemnisation à recevoir	191 400	187 900
<u>Total</u>	<u>451 391</u>	<u>1 000 156</u>
Provision pour dépréciation (produits d'indemnisation à recevoir)	(191 400)	(187 900)
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(21 937)	(21 937)
<u>Total</u>	<u>238 054</u>	<u>790 319</u>

* Les charges constatées d'avance englobent :

Les intérêts payés d'avance sur les financements à court terme	3 139
Charges d'exploitation	58 458
	<u>61 597</u>

** Les produits à recevoir englobent essentiellement :

Les commissions à facturer au titre des financements d'opérations export	13 566
Les commissions Import	3 051
	<u>16 617</u>

Note 9 : Liquidités et équivalent de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent au 31 décembre 2015 comme suit :

	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Caisse	150	467
<u>Total</u>	<u>150</u>	<u>467</u>

Note 10 : Capitaux Propres

Les capitaux propres se détaillent au 31 décembre 2015 comme suit :

	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Capital social	10 000 000	10 000 000
Réserves légales	1 000 000	1 000 000

Résultats reportés	6 271 920	6 030 661
Réserve spéciale de réinvestissement exonéré	840 000	-
Provisions pour risques généraux	1 112 282	1 112 282
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	19 224 202	18 142 943
Résultat de l'exercice (1)	2 043 453	1 681 259
Total des capitaux propres avant affectation	21 267 655	19 824 202
Nombre d'actions (2)	1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)	2,043	1,681

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

La structure du capital se présente au 31 décembre 2015 comme suit :

<u>Actionnaire</u>	<u>Capital souscrit</u>	
	<u>Et libéré</u>	<u>Pourcentage</u>
Tunisie Leasing	9 334 020	93,34%
STIF	484 090	4,84%
Personnes physiques	181 890	1,82%
<u>Total</u>	<u>10 000 000</u>	<u>100,00%</u>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente au 31 décembre 2015 comme suit :

Désignation	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Réserve spéciale de réinvestissement exonéré	Provisions pour risques généraux	Résultat de la période	Total
Soldes au 31 Décembre 2013	10 000 000	1 000 000	4 895 085	-	1 112 282	1 765 576	18 772 943
Affectation des résultats			1 135 576			(1 135 576)	-
Distribution de dividendes						(600 000)	(600 000)
Affectation fonds social						(30 000)	(30 000)
Résultat de l'exercice						1 681 259	1 681 259
Soldes au 31 Décembre 2014	10 000 000	1 000 000	6 030 661	-	1 112 282	1 681 259	19 824 202
Affectation des résultats			1 681 259			(1 681 259)	-
Affectation à la réserve spéciale de réinvestissement exonéré			(840 000)	840 000			-
Distribution de dividendes			(600 000)				(600 000)
Résultat de l'exercice						2 043 453	2 043 453
Soldes au 31 Décembre 2015	10 000 000	1 000 000	6 271 920	840 000	1 112 282	2 043 453	21 267 655

Note 11 : Emprunts

TABLEAU DES EMPRUNTS
ARRETES AU 31 Décembre 2015
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Montant du crédit	Taux d'intérêt	Modalité de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période		
							Solde	Échéances à + an	Échéances à - an
<u>Emprunts bancaires</u>				9 892 910	3 000 000	3 962 806	8 930 104	4 935 629	3 994 475
Amen Bank	10 000 000	TMM +1%	Trimestriellement (2010-2015)	500 000	-	500 000	-	-	-
Amen Bank	5 000 000	TMM +2,25%	Semestriellement (2014-2019)	4 567 669	-	894 599	3 673 070	2 714 314	958 756
Amen Bank	3 000 000	TMM +2,25%	Semestriellement (2015-2020)	-	3 000 000	238 551	2 761 449	2 221 315	540 134
BTE	7 000 000	TMM + 2,25%	Semestriellement (2014-2016)	4 825 241	-	2 329 656	2 495 585	-	2 495 585
<u>Emprunts obligataires</u>				15 000 000	=	=	15 000 000	12 000 000	3 000 000
Emprunt obligataire TF 2014-01 (Taux fixe)	15 000 000	7,60%	Annuellement (2016-2020)	11 850 000	-	-	11 850 000	9 050 000	2 800 000
Emprunt obligataire TF 2014-01 (Taux variable)		TMM +2,5%		3 150 000	-	-	3 150 000	2 950 000	200 000
Total des emprunts				24 892 910	3 000 000	3 962 806	23 930 104	16 935 629	6 994 475

Note 12: Provisions pour risques et charges

Le détail des provisions pour risques et charges se présente au 31 décembre 2015 comme suit :

	31-déc-15	31-déc-14
Provision pour risques et charges au début de l'exercice	1 508 350	1 259 250
Dotations aux provisions pour risques et charges	316 500	249 100
<u>Provisions pour risques et charges en fin de période</u>	1 824 850	1 508 350

Note 13 : Autres passifs courants

Le détail des autres passifs courants se présente au 31 décembre 2015 comme suit :

	31-déc-15	31-déc-14
Personnel, provisions pour congés payés	89 735	92 489
Personnel, autres charges à payer	390 868	231 184
Fournisseurs d'exploitation	-	1 154
Fournisseurs d'immobilisations	27	15 085
Fonds social	249 136	257 297
État, retenues sur salaires	39 682	37 984
État, retenues sur honoraires, commissions et loyers	10 070	54 369
État, impôts sur les sociétés à liquider (voir note 25)	304 383	225 710
État, TVA à payer	78 290	48 140
État, TFP, FOPROLOS, TCL à payer	49 524	27 943
État, contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	2 713
C.N.S.S et CAVIS	128 790	162 564
Avances sur cession titres immobilisés	127 770	127 770
Autres créditeurs	332 289	339 556
Compte d'attente	121 133	121 133
Diverses charges à payer	377 508	566 203
Produits perçus d'avance (Comm. Minimum 2006)	90 753	90 753
Produits perçus d'avance sur billets de trésorerie	-	19 580
Comptes Adhérents à Régulariser : Ristourne	-	9 262
Comptes Adhérents à Régulariser : L/C	689 736	486 735
Total	3 079 694	2 917 624

Note 14 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent au 31 décembre 2015 comme suit :

	Note	31-déc-15	31-déc-14
Échéance à - d'un an sur emprunt AMEN	11	1 498 890	1 394 599
Échéance à - d'un an sur emprunt BTE	11	2 495 585	2 329 656
Échéance à - d'un an sur emprunt obligataire	11	3 000 000	-

Crédit à court terme UTB	(A)	94 278	199 445
Crédit à court terme BTE	(B)	2 179 095	2 035 562
Ligne d'avance CITIBANK	(C)	10 750 000	2 000 000
Ligne de financement à court terme ABC	(D)	10 000 000	6 000 000
Billets de trésorerie		-	16 500 000
Certificat de dépôt		1 000 000	-
Intérêts courus		1 393 599	217 283
Banques		12 236 345	10 027 596
Total		44 647 792	40 704 141

(A) : La convention porte sur un crédit à court terme de 7 622 450 € destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export). Le taux d'intérêt est égal à L'EURIBOR majoré de 0,875 point, pour les tirages d'un montant supérieur ou égal à 22 875 €

(B) : La convention porte sur un crédit à court terme de 6 000 000 € destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export). Le taux d'intérêt est égal à L'EURIBOR majoré de 0,9 point.

(C) : Cette ligne est valable pour une durée d'un an à compter du 15 octobre 2015 et plafonnée à 11 000 000 dinars et productive d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 1,5%.

(D) : C'est une ligne de financement à court terme destinée à financer les opérations d'affacturage et valable jusqu'au 30 juin 2016. Elle est plafonnée à 10.000.000 DT et productive d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 2%.

Note 15 : Revenus

L'analyse des revenus du factoring au titre de l'exercice 2015 se présente ainsi :

	31-déc-15	31-déc-14
Commissions de factoring	4 437 937	4 253 167
Intérêts de financement	8 694 016	7 950 669
Autres commissions de factoring	225 668	227 734
Total	13 357 621	12 431 570

Note 16 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

	31-déc-15	31-déc-14
Intérêts sur emprunts bancaires	1 645 813	1 468 141
Intérêts sur emprunts obligataires	1 137 130	83 021
Intérêts sur crédit UTB	16 408	37 520
Intérêts des billets de trésorerie	511 363	1 412 043
Intérêts des certificats de dépôt	310 876	-

Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	41 877	-
Intérêts des comptes débiteurs	427 630	589 071
Intérêts des dépôts créditeurs	(4 137)	(1 668)
Frais sur titres	4 764	2 676
Perte de change	14 005	11 723
Gains de change	(9 117)	(7 861)

<u>Total</u>	4 096 612	3 594 666
---------------------	------------------	------------------

Note 17 : Commissions encourues

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	31-déc-15	31-déc-14
Commissions servies Export	2 142	13 307
Commissions servies domestique (AC)	266 924	487 707
Commissions servies aux apporteurs	9 217	9 712
<u>Total</u>	278 283	510 726

Note 18 : Produits des placements

L'analyse des produits des placements se présente comme suit :

	31-déc-15	31-déc-14
Plus value sur titres immobilisés	-	17 907
Intérêts sur billets de trésorerie	30 187	10 864
<u>Total</u>	30 187	28 771

Note 19 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31-déc-15	31-déc-14
Salaires et complément de Salaires	2 152 192	1 900 781
Cotisations sociales	285 235	261 068
Autres charges sociales	272 607	223 686
Total	2 710 034	2 385 535

Note 20 : Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements de la période se détaillent comme suit :

31-déc-15	31-déc-14
------------------	------------------

Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	503 385	520 866
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	162 327	151 626
Total	665 712	672 492

Note 21 : Dotations nettes aux provisions

Il y a lieu de noter que la provision pour risques sur la clientèle a été constituée conformément à la politique de la société en la matière (voir note 2.3).

	31-déc-15	31-déc-14
Dotations aux provisions individuelles sur comptes adhérents	847 329	983 819
Dotations aux provisions collectives sur compte adhérents (*)	70 700	330 475
Reprises sur les provisions affectées sur Adhérents	(380 894)	(337 372)
Créances radiées	652 795	-
Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(652 795)	-
Total (1)	537 135	976 922
Dotations aux provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	-	14 139
Reprises sur les provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	(14 139)	(21 933)
Total (2)	(14 138)	(7 793)
Dotations nettes aux provisions pour risques sur la clientèle (1) + (2)	522 997	969 129
Dotations aux provisions pour risques et charges	316 500	249 100
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	316 500	249 100
Dotations aux provisions des indemnisations à recevoir	3 500	16 578
Dotations nettes aux provisions pour les indemnisations à recevoir	3 500	16 578
<u>Total général des dotations nettes aux provisions</u>	842 997	1 234 807

(*) Cette provision est constituée, en application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

Note 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31-déc-15	31-déc-14
Achat de matières et fournitures	138 084	109 941
<u>Total des achats</u>	138 084	109 941

Loyer	213 090	178 032
Entretiens et réparations	15 534	11 854
Études, recherches et divers services extérieurs	58 922	99 619
Services informatiques	239 435	207 636
<u>Total des services extérieurs</u>	526 981	497 141
Personnel extérieur à l'entreprise	64 152	27 152
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	355 760	236 758
Publicités, publications, relations publiques	45 875	26 164
Transports	8 808	12 774
Déplacements, missions et réceptions	14 731	26 978
Frais postaux et de télécommunications	90 438	73 159
Services bancaires et assimilés	91 854	92 760
Transfert de charges (frais bancaires)	(34 774)	(35 238)
Transfert de charges (frais de justice)	(4 997)	(3 600)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	631 847	456 907
Cotisation IFG	16 834	16 388
Jetons de présence	18 000	18 000
Rémunération des membres du CPAI et du comité des Risques	24 000	24 000
<u>Total des charges diverses</u>	58 834	58 388
Impôts et taxes sur rémunérations	53 888	54 059
T.C.L	28 361	26 220
Droits d'enregistrement et de timbres	7 970	11 327
TVA non récupérable	3 753	4 057
Contribution conjoncturelle	-	91 679
Ristournes sur TFP	-	(1 297)
<u>Total des impôts et taxes</u>	93 972	186 045
<u>Total général</u>	1 449 718	1 308 422
Note 23: Autres gains ordinaires		
Les autres gains se présentent comme suit :		
	31-déc-15	31-déc-14
Intérêts sur prêts au personnel	6 831	9 166
Remboursement assurance	15 000	-
Plus value sur cession d'immobilisations corporelles	16 577	-
Intérêts de retard sur contrats de portage	-	26 918
Apurement de comptes	-	32 877
Autres gains ordinaires	377	1 233
Total	38 785	70 194

Note 24 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires se détaillent au 31 décembre 2015 comme suit :

	31-déc-15	31-déc-14
Moins value sur cession d'immobilisations corporelles	7 667	-
Mise en rebut d'immobilisations (voir note 4)	492	-
Pertes sur créances non garanties	-	74
Pénalités et intérêts de retard	399	3 040
Autres	330	-
Total	8 888	3 114

Note 25 : Impôt sur les bénéfices

Le décompte fiscal au titre de l'exercice 2015 se présente comme suit:

	31-déc-15	31-déc-14
Bénéfice comptable	3 374 349	2 820 773
I. A réintégrer		
Dotations aux provisions	1 238 029	1 594 111
Provisions fiscales 2010 affaires en cours	-	108 101
Provisions fiscales 2011 affaires en cours	363 974	-
Diverses charges non déductibles	1 311	94 793
Jetons de présence et rémunération du CPAI	42 000	42 000
Fonds social	45 000	25 687
Amortissement Véhicule > 9 CV	23 400	23 400
Total réintégrations =	1 821 815	1 888 092
II. A déduire		
Provisions fiscales 2010 affaires en cours	-	(108 101)
Provisions fiscales 2011 affaires en cours	(363 974)	-
Total déductions =	(472 075)	(108 101)
Bénéfice fiscal avant provisions =	4 724 089	4 600 764
Dotations aux provisions affectées sur Adhérents	(847 329)	(983 819)
Dotations aux provisions collectives sur comptes Adhérents	(70 700)	(330 475)
Dotations aux provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	(3 500)	(30 717)
Bénéfice fiscal =	3 802 560	3 255 753
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	1 330 896	1 139 514
A imputer		
Acomptes provisionnels payés	(1 025 562)	(912 232)
Retenues sur placements	(951)	(1 572)
Impôt à payer (à reporter) =	304 383	225 710

Note 26 : Encaissements reçus des acheteurs factorés

	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Encours de Financement des adhérents en début de période	85 554 281	82 213 235
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(90 477 991)	(85 554 281)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(505 449)	(1 084 146)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	708 450	505 449
Ristourne imputables aux adhérents en début de période	(9 262)	(239 959)
Ristourne imputables aux adhérents en fin de période	-	9 262
Financement des adhérents (TND + €)	341 594 644	312 299 872
Produits à recevoir en début de période	37 060	60 715
Produits à recevoir en fin de période	(16 617)	(37 060)
Produits perçus d'avance en début de période	(90 753)	(90 753)
Produits perçus d'avance en fin de période	90 753	90 753
Revenus du factoring	13 357 621	12 431 570
Récupération frais bancaires	34 774	35 238
Récupération frais de justice	4 997	3 600
TVA collectée	822 724	778 890
Créances virées en Pertes	(652 795)	-
Compte d'attente en début de période	(121 133)	-
Compte d'attente en fin de période	121 133	121 133
Encaissements reçus des acheteurs	<u>350 452 436</u>	<u>321 543 518</u>

Note 27 : Flux liés aux financements

	<u>Début de période</u>	<u>Au 31 Décembre 2015</u>		<u>Fin de période</u>
		<u>Utilisations</u>	<u>Remboursements</u>	
Crédit à court terme UTB	199 445	-	105 167	94 278
Crédit à court terme BTE	2 035 562	5 210 196	5 066 663	2 179 095
Ligne d'avance CITI BANK	2 000 000	22 750 000	14 000 000	10 750 000
Ligne d'avance ABC	6 000 000	10 000 000	6 000 000	10 000 000
BT (Hors Groupe)	2 000 000	200 000	2 200 000	-
BT (Groupe)	14 500 000	4 000 000	18 500 000	-
Certificat de dépôt (Hors Groupe)	-	6 000 000	5 000 000	1 000 000
Certificat de dépôt (Groupe)	-	77 000 000	77 000 000	-
<u>Sous total</u>	<u>26 735 007</u>	<u>125 160 196</u>	<u>127 871 830</u>	<u>24 023 373</u>
Billets de trésorerie Tunisie Valeurs	(450 000)	-	(450 000)	-
Billets de trésorerie UIB	(2 000 000)	(4 000 000)	(6 000 000)	-
<u>Total</u>	<u>24 285 007</u>	<u>121 160 196</u>	<u>121 421 830</u>	<u>24 023 373</u>

Note 28 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Fournisseurs d'exploitation en début de période	1 154	-
Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	(1 154)
Avances et acomptes au personnel en début de période	(7 934)	(2 150)
Avances et acomptes au personnel en fin de période	4 949	7 934
Prêts au personnel en début de période	(176 069)	(287 382)
Prêts au personnel en fin de période	189 104	176 069
Compte d'attente en début de période	(201 376)	(184 798)
Compte d'attente en fin de période	204 876	201 376
Charges constatées d'avance en début de période	(62 353)	(44 103)
Charges constatées d'avance en fin de période	58 458	62 353
Personnel, provisions pour congé payé en début de période	92 489	141 695
Personnel, provisions pour congé payé en fin de période	(89 735)	(92 489)
Personnel, autres charges à payer en début de période	231 184	226 537
Personnel, autres charges à payer en fin de période	(390 868)	(231 184)
Fonds social en début de période	257 297	245 314
Fonds social en fin de période	(249 136)	(257 297)
Alimentation du fonds social	-	30 000
État, retenues sur salaires en début de période	37 984	84 700
État, retenues sur salaires en fin de période	(39 682)	(37 984)
État, retenues sur hon, com et loyers en début de période	54 369	731
État, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(10 070)	(54 369)
État, contribution conjoncturelle exceptionnelle en début de période	2 713	-
État, contribution conjoncturelle exceptionnelle en fin de période	-	(2 713)
Etat, impôts et taxes consignés en début de période	(110 291)	-
Etat, impôts et taxes consignés en fin de période	110 291	110 291
C.N.S.S en début de période	162 564	138 316
C.N.S.S en fin de période	(128 790)	(162 564)
Autres comptes créditeurs en début de période	339 556	330 783
Autres comptes créditeurs en fin de période	(332 289)	(339 556)
Diverses Charges à payer en début de période	566 203	891 617
Diverses Charges à payer en fin de période	(377 508)	(566 203)
TVA, payées sur biens et services	64 759	56 312
Charges de personnel	2 710 034	2 385 535
Autres charges d'exploitation	1 449 718	1 308 422
Commissions encourues	278 283	510 726
Récupération frais bancaires	34 774	35 238
Récupération frais de justice	4 997	3 600
Impôts et taxes	(90 219)	(183 285)
TVA non déductible	(3 753)	(4 057)
Autres gains	(21 831)	(70 194)
Autres pertes	399	3 114
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	<u>4 564 252</u>	<u>4 429 181</u>

Note 29 : Intérêts payés

	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Frais d'émission des emprunts	-	127 456
Intérêts courus sur crédits en début de période	217 283	306 576
Intérêts courus sur crédits en fin de période	(1 393 599)	(217 283)
Intérêts payés d'avance sur crédits en début de période	(524 047)	(153 654)
Intérêts payés d'avance sur crédits en fin de période	3 139	524 047
Produits de placement perçus d'avance en début de période	19 580	-
Produits de placement perçus d'avance en fin de période	-	(19 580)
Intérêts sur placement en Billets de Trésorerie	(30 187)	(10 864)
Charges financières	4 096 612	3 594 666
Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(41 877)	-
Intérêts payés	<u>2 346 904</u>	<u>4 151 364</u>

Note 30 : Impôts et taxes payés

	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
État, impôts sur les sociétés à liquider début de période	225 710	134 236
État, impôts sur les sociétés à liquider fin de période	(304 383)	(225 710)
État, autres impôts et taxes à payer en début de période	27 943	28 829
État, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(49 524)	(27 943)
TVA à payer en début de période	48 140	47 220
TVA à payer en fin de période	(78 290)	(48 140)
TVA non déductible	3 753	4 057
TVA payées	750 335	703 037
Impôts et taxes	90 219	183 285
Impôts sur les bénéfices	1 330 896	1 139 514
Impôts payés	<u>2 044 799</u>	<u>1 938 385</u>

Note 31: Décaissements (Encaissements) provenant de l'acquisition (cession) d'immobilisations corporelles et incorporelles

	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	41 572	92 770
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	280 914	206 279
TVA sur Investissements	7 630	19 541
Fournisseurs d'immobilisations en début de période	15 085	3 248
Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(27)	(15 085)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	<u>345 174</u>	<u>306 753</u>

Cessions d'immobilisations corporelles	49 801	-
Plus-value sur cessions d'immobilisations corporelles	16 577	-
Moins-value sur cessions d'immobilisations corporelles	(7 667)	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	58 711	-

Note 32 : Décaissements (encaissements) provenant de l'acquisition (cession) d'immobilisations financières

	31-déc-15	31-déc-14
Titres immobilisés libérés début période	560 000	560 000
Titres immobilisés libérés fin période	(560 000)	(560 000)
Avances sur cession titres immobilisés en début de période	(127 770)	-
Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	127 770	127 770
Dépôts et cautionnements versés début période	18 714	18 714
Dépôts et cautionnements versés fin période	(18 714)	(18 714)
Produits / Placement à recevoir en début de période	-	127 405
Produits / Placement à recevoir en fin de période	-	-
Produits de participation (portage)	-	17 907
Décaissements (encaissements) provenant de l'acquisition (cession) d'immobilisations financières	-	273 082

Note 33 : Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice

	31-déc-15	31-déc-14
Caisses	150	467
Banques, découverts	(12 236 345)	(10 027 596)
Liquidités et équivalents de liquidités	(12 236 195)	(10 027 129)

Note 34 : Opérations avec les parties liées

Tunisie Leasing (TL)

Cautions reçues

Le conseil d'administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers. L'encours des cautions reçues s'élève au 31 décembre 2015 à 10.750.000 DT et se détaille comme suit :

- Citibank : 10.750.000 DT

Les garanties reçues par TF auprès de TL ne sont toutefois pas rémunérées.

Contrat de location du siège

TF a conclu avec TL un nouveau contrat de location du siège social en vertu duquel TL met à la disposition de TF une partie du rez de chaussé, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1er janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

TL a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 233.581 DT au titre de l'exercice 2015.

EUROFACTOR

Opérations de factoring

Tunisie Factoring (TF) a réalisé en 2015 des opérations de factoring Import et Export avec EUROFACTOR qui détenait jusqu'au mois de juillet 2015 36,36% du capital de la société. Le détail de ses opérations se présente comme suit :

- les commissions facturées par TF à EUROFACTOR au titre des contrats Import s'élèvent à 32.549 DT.
- les commissions rétrocédées par TF à EUROFACTOR qui les a facturées au titre des contrats Export s'élèvent à 1.664 DT.

Convention de partenariat

TF a conclu en 2005 avec EUROFACTOR, qui détenait jusqu'au mois de juillet 2015, 36,36% du capital de la société, une convention de partenariat en vertu de laquelle EUROFACTOR s'engage à apporter son expérience et son expertise au profit de TF sous forme de prestations d'assistance technique permanente et de prestations spécifiques. Les prestations d'assistance technique sont fournies moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 13.200 Euros (hors TVA prise en charge par TF). Le montant à facturer par EUROFACTOR au titre de l'exercice 2015 s'élève à 29.040 DT.

TUNISIE VALEURS (TV)

Convention de gestion de la Société STIF

TF a créé en 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40.000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39.940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 DT l'action soit 399 940 DT. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10.000 DT HTVA par an.

Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat. Le montant facturé par Tunisie Valeurs en 2015 au titre de l'exercice 2014, s'élève à 2.478 DT.

Billets de trésorerie

TF a souscrit en 2014 à un billet de trésorerie émis par Tunisie Valeurs pour un montant de 450 000 DT et échéant le 23 juillet 2015. Les produits constatés au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 13 529 DT.

TF a émis un billet de trésorerie souscrit par Tunisie Valeurs, détenue à hauteur de 27,37% par Tunisie Leasing, pour un montant de 1 500 000 DT et échéant le 26 mai 2015. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2015 s'élève à 14.034 DT

Certificats de dépôt

TF a réalisé en 2015 des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Tunisie Valeurs détenue à hauteur de 27,37% par Tunisie Leasing. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2015 s'élève à 161.023 DT.

L'encours des certificats de dépôt au 31 décembre 2015 est nul.

Tunisie SICAV

Billets de trésorerie

TF a réalisé en 2015 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie SICAV. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2015 s'élève à 425.948 DT.
L'encours des billets de trésorerie au 31 décembre 2015 est nul.

Certificats de dépôt

TF a réalisé en 2015 des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Tunisie SICAV. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2015 s'élève à 122.088 DT.
L'encours des certificats de dépôt au 31 décembre 2015 est nul.

Tunisie Location Longue Durée (TLLD)

Billets de trésorerie

TF a émis le 26 août 2014 un billet de trésorerie souscrit par la société Tunisie Location Longue Durée (TLLD) détenue à hauteur de 99,44% par Tunisie Leasing, pour un montant de 1 000 000 DT et échéant le 23 avril 2015. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2015 s'élève à 20.750 DT.

Location de voitures

TF a loué des voitures auprès de Tunisie Location Longue Durée, la charge subie par TF au titre de l'exercice 2015 s'élève à 42 335 DT HTVA.

Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société Tunisie Factoring envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	<u>Président Directeur Général</u>		<u>Directeurs Généraux Adjoints</u>		<u>Membres du Conseil d'Administration, du Comité permanent d'audit et du Comité des risques</u>	
	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2015</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2015</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2015</u>
Avantages à court terme						
Rémunérations brutes	227 179	62 879	257 279	62 879	-	-
Charges sociales	-	-	50 680	12 670	-	-
Provisions pour congés payés	-	15 377	-	18 363	-	-
Avantages en nature	33 849	-	41 683	-	-	-
Jetons de présence et autres (*)	-	-	-	-	42 000	42 000
Avantages postérieurs à l'emploi (**)	-	-	11 929	-	-	-
Total	261 028	78 256	361 571	93 912	42 000	42 000

(*) Il s'agit des jetons de présence et rémunérations versés aux administrateurs, aux membres du comité permanent d'audit interne et aux membres du comité des risques.

(**) Primes d'assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite.

Note 36 : Evènements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 10 mars 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des évènements postérieurs nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

Rapport Général des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les Actionnaires de la société Tunisie Factoring SA (TF)

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de la société Tunisie Factoring pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 118.212.853 dinars et un bénéfice net de 2.043.453 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Tunisie Factoring, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société Tunisie Factoring, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le fait que :

1- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1^{ère} instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1^{ère} instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

L'administration a interjeté appel en février 2016 et l'affaire suit encore son cours.

2- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 18 mars 2016

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

Rapport Spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les Actionnaires de la société Tunisie Factoring SA (TF)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006 et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

(1) TF a réalisé en 2015 des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Tunisie SICAV. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2015 s'élève à 122.088 DT.

L'encours des certificats de dépôt au 31 décembre 2015 est nul.

(2) TF a émis un billet de trésorerie souscrit par Tunisie Valeurs, détenue à hauteur de 27,37% par Tunisie Leasing, pour un montant de 1 500 000 DT et échéant le 26 mai 2015. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2015 s'élève à 14.034 DT.

(3) TF a réalisé en 2015 des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Tunisie Valeurs détenue à hauteur de 27,37% par Tunisie Leasing. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2015 s'élève à 161.023 DT.

L'encours des certificats de dépôt au 31 décembre 2015 est nul.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- (1) TF a conclu avec TL un contrat de location du siège social en vertu duquel TL met à la disposition de TF une partie du rez de chaussé, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1^{er} janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

TL a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 233.581 DT au titre de l'exercice 2015.

- (2) TF a souscrit en 2014 à un billet de trésorerie émis par Tunisie Valeurs pour un montant de 450 000 DT et échéant le 23 juillet 2015. Les produits constatés au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 13 529 DT.

- (3) TF a créé au cours de l'exercice 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40 000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39 940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 DT l'action soit 399.940 DT. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10.000 DT HTVA par an. Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat.

Le montant facturé par Tunisie Valeurs en 2015 au titre de l'exercice 2014, s'élève à 2.478 DT.

- (4) TF a conclu avec EUROFACTOR, qui détenait jusqu'au mois de juillet 2015, 36,36% du capital de la société, une convention de partenariat en vertu de laquelle EUROFACTOR s'engage à apporter son expérience et son expertise au profit de TF sous forme de prestations d'assistance technique permanente et de prestations spécifiques. Les prestations d'assistance technique sont fournies moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 13.200 Euros (hors TVA prise en charge par TF). Le montant à facturer par EUROFACTOR au titre de l'exercice 2015 s'élève à 29.040 DT.

- (5) TF a réalisé en 2015 des opérations de factoring Import et Export avec EUROFACTOR.

Le détail de ses opérations se présente comme suit :

- les commissions facturées par TF à EUROFACTOR au titre des contrats Import s'élèvent à 32.549 DT ;
- les commissions rétrocédées par TF à EUROFACTOR qui les a facturées au titre des contrats Export s'élèvent à 1.664 DT.

- (6) Tunisie Leasing (TL), qui détient 93,34% du capital de la société, a accordé des cautions solidaires en faveur de TF pour les besoins de son financement auprès du secteur bancaire et autres établissements financiers. Au 31 décembre 2015, l'encours des cautions reçues s'élève à 10.750.000 DT.

Les garanties reçues par TF auprès de TL ne sont toutefois pas rémunérées.

- (7) TF a réalisé en 2015 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie SICAV. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2015 s'élève à 425.948 DT.

L'encours des billets de trésorerie au 31 décembre 2015 est nul.

- (8) TF a émis le 26 août 2014 un billet de trésorerie souscrit par la société Tunisie Location Longue Durée (TLLD) détenue à hauteur de 99,44% par Tunisie Leasing, pour un montant de 1 000 000 DT et échéant le 23 avril 2015. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2015 s'élève à 20.750 DT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

(1) Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur est composée d'un salaire annuel fixe déterminé par le comité de rémunération du 7 juillet 2015 et d'un bonus déterminé conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 18 octobre 1999 et du comité de rémunération de mars 2011. Par ailleurs, le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.
- La rémunération des deux Directeurs Généraux Adjoints est composée d'un salaire annuel fixe déterminé par le comité de rémunération du 7 juillet 2015 et d'un bonus déterminé par les comités de rémunération de décembre 2004 et de mars 2011. Par ailleurs, chaque Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction, d'une assurance groupe maladie et d'une indemnité de départ à la retraite conformément à la convention collective nationale du personnel des banques et établissements financiers. Ladite indemnité est couverte par une assurance.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit Interne et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

(2) Les obligations et engagements de la société Tunisie Factoring envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	<u>Président Directeur Général</u>		<u>Directeurs Généraux Adjoints</u>		<u>Membres du Conseil d'Administration, du Comité permanent d'audit et du Comité des risques</u>	
	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2015</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2015</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2015</u>
Avantages à court terme						
Rémunérations brutes	227 179	62 879	257 279	62 879	-	-
Charges sociales	-	-	50 680	12 670	-	-
Provisions pour congés payés	-	15 377	-	18 363	-	-
Avantages en nature	33 849	-	41 683	-	-	-
Jetons de présence et autres (*)	-	-	-	-	42 000	42 000
Avantages postérieurs à l'emploi (**)	-	-	11 929	-	-	-
Total	261 028	78 256	361 571	93 912	42 000	42 000

(*) Il s'agit des jetons de présence et rémunérations versés aux administrateurs, aux membres du comité permanent d'audit interne et aux membres du comité des risques.

(**) Primes d'assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 18 mars 2016

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

FINOR

Mustapha MEDHIOUB